
COURS 5

Chapitre 4 : La peur du polythéisme

Sheykh Muhammed Ibn 'Abd Al-Wahhab رحمه الله, de par sa grande connaissance de la science légiférée, avait débuté par les bienfaits du Tawhid et ce qu'il permettait d'effacer comme péchés. Il poursuit ensuite, par la concrétisation du Tawhid : le parfaire de façon obligatoire et le parfaire de façon recommandée. Une fois cela fait, nous verrons que pour concrétiser le Tawhid nous devons délaisser le shirk. Il y a donc un chapitre exclusivement réservé au polythéisme et nous allons voir pourquoi.

Le monothéiste, une fois qu'il a concrétisé le Tawhid, il lui convient de se désavouer le polythéisme. Le Tawhid ne pourra être concrétisé qu'avec l'éloignement et le désaveu du polythéisme ainsi que de ses adeptes.

1. La peur du polythéisme

La peur est divisée en différentes catégories. La peur est une adoration.

Allah سبحانه وتعالى dit, au **verset 175 de Sourate Al-Imran** :

فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُوا نِيَّ كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ

N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi

La peur est une particularité réservée aux gens qui se rappellent. Les gens de science sont ceux qui ont le plus peur et qui craignent le plus Allah سبحانه وتعالى.

Allah سبحانه وتعالى dit dans **Sourate Fatir au verset 28** :

إِنَّمَا يَخْشَى اللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ الْعُلَمَاءُ

Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah

La première des peurs est le fait de craindre Allah سبحانه وتعالى qui est une peur légiférée et est une adoration. Il dit à la **Sourate An-Nahl, verset 50** :

يَخَافُونَ رَبَّهُمْ مِنْ فَوْقِهِمْ

Ils craignent leur Seigneur, au-dessus d'eux

Et Il dit, dans **Sourate Al-Hashr, au verset 16** :

أَنَا أَخَافُ رَبَّ الْعَالَمِينَ

(...) certes j'ai peur d'Allah, le Seigneur des mondes

Ensuite, nous devons avoir peur du châtiment d'Allah سبحانه وتعالى. Allah سبحانه وتعالى dit, dans **Sourate Ibrahim au verset 14** :

ذَٰلِكَ لِمَنْ خَافَ مَقَامِي وَخَافَ عَذَابِي

Celui qui craint Ma position et craint Mon châtiment

Puis Il dit également, dans Sourate Al-Isra, au verset 57:

وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُ

Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment.

Puis, les gens du Tawhid doivent avoir peur que leurs bonnes actions ne soient pas acceptées par Allah سبحانه وتعالى, et ceci est une peur légitime.

Ibn Mas'oud dit dans un hadith : **“Le croyant voit ses péchés comme une montagne au-dessus de sa tête et il a peur que cette montagne s'écroule sur lui.”**

Cela signifie réellement avoir peur que ses bonnes actions ne soient pas acceptées et également avoir peur du péché. Et ceci constitue le point de notre chapitre : le fait d'avoir peur de tomber dans le péché. Et la plus grande peur est la peur de tomber dans le polythéisme.

Al-Bukhari dit dans son Sahih : **“J'ai connu trente des compagnons du Prophète صلى الله عليه وسلم et tous avaient peur d'être hypocrite.”**

Tomber dans l'association est le pire des péchés, qui encourra le pire des châtements.

'Abdullah ibn Mas'ûd relate : « J'ai demandé au Messager d'Allah : **« Quel est le pire des péchés ?**

- Il répondit : **Que tu donnes à Allah un associé, alors que c'est Lui qui t'a créé.**

(Rapporté par Al Bukhari et Muslim)

2. Explication du premier verset

Allah سبحانه وتعالى dit, dans **Sourate Luqman au verset 13** :

وَإِذْ قَالَ لُقْمَانُ لِابْنِهِ وَهُوَ يَعِظُهُ يَبْنَىٰ لَا تُشْرِكْ بِاللَّهِ إِنَّ الشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ

Et lorsque Luqmân dit à son fils tout en l'exhortant: « Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme. »

La pire des injustices est celle que le serviteur fait envers Allah سبحانه وتعالى : le fait de l'associer dans l'adoration.

Il y a également l'injustice qu'on fait envers nous-mêmes. Allah سبحانه وتعالى s'est interdit l'injustice et Il la interdit envers Ses créatures. Il dit dans un hadith qudsi : **“Ne soyez pas injuste les uns envers les autres car Je Me le suis interdit alors Je vous l'interdit également.”**

Celui qui est injuste envers lui-même est une personne qui délaisse les actes obligatoires et qui commet des actes interdits.

Sachant que le pire des péchés est le polythéisme, il sera alors rétribué par le pire des châtements. Allah سبحانه وتعالى dit, dans **Sourate An-Nissa au verset 48** :

إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ وَمَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ افْتَرَىٰ إِثْمًا عَظِيمًا

- Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelqu'associé, commet un énorme péché

Ce verset a été cité à deux reprises dans la Sourate An-Nissa.

Le polythéisme visé dans ce verset est le grand polythéisme. Le polythéisme se divise en trois catégories (le petit polythéisme, le grand polythéisme et le polythéisme caché) - certains savants le divisent en deux catégories (le petit et le grand polythéisme).

Le grand polythéisme dont il est question dans ce verset, annule toutes les bonnes actions. Si quelqu'un adore Allah سبحانه وتعالى toute sa vie, et qu'il commet du polythéisme majeur à la fin de sa vie, et meurt sur cela, alors toutes ses bonnes actions antérieures seront annulées.

La meilleure façon de se prémunir du polythéisme est de l'étudier.

Allah سبحانه وتعالى dit, dans **Sourate Al-Anam au verset 88** :

ذَلِكَ هُدَى اللَّهِ يَهْدِي بِهِ مَنْ يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ وَلَوْ أَشْرَكُوا لَحَبِطَ عَنْهُمْ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ

Telle est la direction par laquelle Allah guide qui Il veut parmi Ses serviteurs. Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain.

Le grand polythéisme interdit la personne qui meurt dessus de rentrer au paradis. Cette personne rentre en enfer pour l'éternité.

Allah سبحانه وتعالى dit dans **Sourate Al-Maidah au verset 72** :

مَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ وَمَأْوَاهُ النَّارُ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ أَنْصَارٍ

Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoueurs !

3. Qu'est ce que le Shirk ?

Le shirk est le fait de mettre à égalité une divinité avec Allah dans des choses qui Lui sont propres سبحانه وتعالى : que ce soit dans la Seigneurie (la création, la gérance de l'univers, la subsistance...), dans l'Adoration ou dans Ses Noms et Attributs.

Le verset de Sourate An-Nissa est le verset le plus important concernant le shirk. Il est aussi le verset qui fait le plus peur concernant l'associationnisme, car il n'est pas pardonné par Allah سبحانه وتعالى.

Certains savants disent que c'est le verset avec le plus d'espoir pour les gens du Tawhid. Ce verset nous permet de redoubler d'effort dans le Tawhid, de l'apprendre et le mettre en pratique.

4. Celui qui meurt sur le grand polythéisme

L'unanimité des savants disent que celui qui meurt sur le polythéisme majeur, sans s'être repenti, entre en enfer pour l'éternité sans jamais en sortir. Mourir sur ça n'est pas chose aisée et personne n'en est à l'abri.

Le fait d'étudier le Tawhid, de le mettre en pratique et d'étudier le Shirk nous permet de nous prémunir de tomber dedans. Il est rapporté dans un hadith que **“Les actes ne valent que par leur fin” (Rapporté par Al Bukhari)**. Il se peut qu'une personne vive une grande partie de sa vie sur le

Tawhid, puis tombe dans le grand polythéisme et meurt sur cela et entre en enfer pour l'éternité.

Et le Shirk mineur et le Shirk caché sont davantage dangereux car on ne les voit pas.

Quant au petit polythéisme, certains gens de science disent qu'il n'est pas pardonné. Il ne fait pas entrer en enfer pour l'éternité, n'interdit pas d'entrer au Paradis, ne fait pas sortir de l'Islam et n'annule pas les bonnes actions. Mais il existe une divergence : entre-t-il dans le verset de Sourate An-Nissa ? Les savants disent que le verset concerne le grand polythéisme.

Mais le petit polythéisme n'est pas pardonné, il entre dans les péchés le Jour du Jugement Dernier, et il se peut qu'Allah سبحانه وتعالى le pardonne comme il se peut qu'Il ne le pardonne pas.

Un deuxième avis dit que le petit polythéisme a le même jugement que les grands péchés. Pour que les grands péchés soient effacés, il faut un repentir sincère, et c'est sous la volonté d'Allah سبحانه وتعالى de décider s'Il absout les péchés du serviteur ayant commis cela, ou s'Il décide de le faire entrer en enfer pour une durée plus ou moins longue, mais sa destination finale sera le Paradis.

5. La différence entre le grand et le petit polythéisme

Les savants ont différencié entre le grand et le petit polythéisme. Ils ont fait ressembler le petit polythéisme aux grands péchés et non au grand polythéisme.

Ils disent que, lorsqu'Allah سبحانه وتعالى évoque le grand polythéisme, Il parle des actions annulées et de l'enfer pour l'éternité pour celui qui le commet. Alors que le petit polythéisme n'a pas ce jugement mais il a plutôt le même jugement que les grands péchés.

La preuve est que le petit polythéisme, contrairement au grand polythéisme, n'annule pas les bonnes actions, ne fait pas sortir la personne de l'Islam et ne fait pas entrer en enfer pour l'éternité.

6. Explication du deuxième verset

Allah سبحانه وتعالى dit, dans **Sourate Ibrahim au verset 35** :

وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ رَبِّ اجْعَلْ هَذَا الْبَلَدَ آمِنًا وَاجْنُبْنِي وَبَنِيَّ أَنْ نَعْبُدَ الْأَصْنَا

“Ibrahim (Abraham) dit: « Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu sûr, et préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles.”

Il y a deux avis sur “les enfants” en question dans ce verset : certains disent qu’il s’agit de toute la descendance d’Ibrahim عليه السلام , avec les différentes générations qui l’ont suivi. Les savants disent alors qu’Allah سبحانه وتعالى n’a pas répondu à l’invocation d’Ibrahim car parmi les générations venues après, certains sont tombés dans le chirk, comme le peuple venu après Nuh عليه السلام .

L’autre avis stipule qu’il s’agit de la progéniture d’Ibrahim, ses deux fils : Isma’il et Ishaq, ses petits-enfants, et ses arrières-petits-enfants. De ces trois générations, aucun n’est tombé dans le polythéisme. Ainsi, Allah سبحانه وتعالى a exaucé l’invocation d’Ibrahim.

En arabe, il y a une différence entre “*sanam*” et “*wathan*”. Tout ce qui est adoré en dehors d’Allah سبحانه وتعالى et qui ressemble à une représentation humaine, on dit que c’est une statue (*sanam*). Et tout ce qui est adoré en dehors d’Allah سبحانه وتعالى et qui ne présente pas de caractéristique humaine, on dit que c’est un *watan* (comme les tombes).

7. Explication du premier hadith

Le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « **Certes, ce dont j’ai le plus peur pour vous est le polythéisme mineur** ».

Les compagnons ont dit : « **Qu’est ce que le polythéisme mineur?** ».

Le Prophète صلى الله عليه وسلم a répondu : « **C’est l’ostentation** ».

(Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani)

Le Prophète صلى الله عليه وسلم a davantage peur pour le polythéisme mineur, car il est très répandu. Dans ce hadith, il ne vise pas toute la communauté mais spécifiquement ses compagnons. Bien que ses compagnons aient un Tawhid parfait et étaient le plus éloignés du Shirk, le Prophète صلى الله عليه وسلم avait peur pour eux, alors que dire de nous qui sommes très éloignés du Prophète صلى الله عليه وسلم et où le Shirk est très répandu ?

Le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : **“Voulez vous que je vous informe sur la chose pour laquelle j’ai le plus peur pour vous, en dehors de Al-Massih Ad-Dajjal ?”**

Les compagnons ont dit : **“Oui, dis nous Ô Prophète”**

Le Prophète صلى الله عليه وسلم répondit : **“Le chirk caché.”**

Ils ont dit : **“Comment ? Ô Prophète”**

Il répondit : **“L’homme va se lever, va prier et va parfaire sa salât lorsqu’il voit qu’un homme le voit.”**

(Rapporté par Ibn Majah)

Le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : **“Le chirk caché est comme la fourmi noire, dans la nuit noire sur une pierre noire.”**

8. L’ostentation

L’ostentation est le fait de faire les actes pour les gens. C’est le fait de commencer à faire un acte pour Allah سبحانه وتعالى puis à le parfaire quand une personne nous voit. Par exemple, le fait d’embellir sa voix quand on récite le Coran pour recevoir des éloges des gens, ou de prolonger sa prière.

Faire de l’ostentation dans un acte, annule l’acte en question.

L’ostentation est une forme de polythéisme mineur. Il en existe d’autres, comme le fait de jurer par autre qu’Allah سبحانه وتعالى, le mauvais augure...

Les savants disent que l’ostentation est une des pires formes de polythéisme mineur car elle est très répandue.

Ibn Al Qayyim dit de l’ostentation : **“Cette mer qui n’a pas de côtes, et dont peu de gens arrivent à s’en échapper.”**

Sheykh Al-Utheymin رحمه الله explique cela, à propos de l’ostentation : par exemple dans le cadre de la prière. Elle est indivisible, cela signifie que ce qu’on a fait à la fin est indissociable de ce qu’on a fait au début.

Si on prie avec une voix normale au commencement, puis quelqu’un entre lors de la dernière unité et on commence à embellir notre voix, à prolonger notre prière. Bien qu’on ait été sincère pour les trois unités précédentes, les savants disent que toute la prière est annulée, car la prière est une adoration indivisible. Il faudra alors recommencer sa prière.

Deuxième cas de figure : on embellit notre voix en prière pour Allah سبحانه وتعالى
quelqu'un entre à ce moment-là, l'ostentation vient à nous par le biais , du
Sheytan qui essaie de nous faire embellir la voix afin que des gens nous
fassent des éloges. Il faut alors lutter contre son âme et contre ce type
d'ostentation, la rejeter et essayer d'être sincère envers Allah سبحانه وتعالى.
Dans ce cas, l'acte est bon et la prière est valide.

Puis les savants donnent l'exemple d'une adoration qu'on peut dissocier.
Par exemple, on possède cent euros, on donne cinquante à un pauvre de
façon sincère, sans que personne ne nous voit. Puis, on donne le reste, mais
là, quelqu'un nous voit, et on fait cela pour montrer aux gens qu'on est
généreux. Les savants disent alors que pour les premiers cinquante euros,
l'acte a été fait sincèrement, donc Allah سبحانه وتعالى l'accepte. Quant au
deuxième acte, qui a été entaché d'ostentation, n'est pas accepté.

9. Explication du deuxième Hadith

D'après Ibn Mas'oud, le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « **Celui qui meurt
alors qu'il invoquait un égal en dehors d'Allah rentre dans le feu** ».
(Rapporté par Boukhari)

Ibn Mas'oud ajoute alors à ce hadith qu'ainsi celui qui meurt en n'ayant pas
invoqué autre qu'Allah, alors il entre au paradis. Il y a donc dans ce hadith
une bonne nouvelle pour les monothéistes et une mauvaise nouvelle pour
les polythéistes.

Si on meurt en ayant invoqué autre qu'Allah سبحانه وتعالى, on entre en Enfer
mais si on meurt sans avoir mis sur un statut égal Allah سبحانه وتعالى avec autres alors
on entre au Paradis.

Le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : **“Certes, l'invocation est l'adoration.”**
Celui qui invoque par autre qu'Allah سبحانه وتعالى a certes associé.

Allah سبحانه وتعالى dit, dans **Sourate Al-Jinn, verset 18** :

وَأَنَّ الْمَسْجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا

**“Les mosquées sont certes consacrées à Allah alors n'invoquez pas
avec Allah, autre qu'Allah”**

Les savants ont dit que “ أَجْدًا ” est un nom indéfini, il renferme tout ce qui est autre qu'Allah سبحانه وتعالى. Donc cela regroupe les Anges, les Prophètes, les gens pieux, les arbres, etc. → tout ce qui est en dehors d'Allah..

Et cela est le pire des péchés que d'évoquer ou invoquer autre qu'Allah سبحانه وتعالى.

[Fin du Cours]

Ô Allah, prie sur Mohammed et sur la famille de Mohammed comme Tu as prié sur Ibrâhim et sur la famille de Ibrâhim, Tu es certes digne de louange et de glorification. À Allah, Bénis Mohammed et la famille de Mohammed comme Tu as béni Ibrâhim et la famille d'Ibrâhîm, Tu es certes digne de louange et de glorification.

Fin du PDF sur le cinquième cours de Kitab At-Tawhid, expliqué par notre frère Bouziane Abou Souhail.